Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 85 (1956)

Heft: 14

Rubrik: Brevet de capacité pour l'enseignement primaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Rédacteurs:

Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.

Administration: Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28, à

Fribourg. Compte de chèques postaux IIa 153.

Le Bulletin pédagogique paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de janvier, mars et mai.

Le Faisceau mutualiste paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Communication prélininaire. — Brevet de capacité pour l'enseignement primaire. — Concours de composition « Semaine Suisse » 1956. Orientation et information. — Le devoir civique international. — Beata solitudo, sola beatitudo! — Le premier stade de la connaissance géographique: La localisation. — Pour Noël. — I. V. A. C. — Concours G. F. M. 1956. — Billets aux Educateurs. — Esquisse et recueil d'arguments sur la modération en matière d'alcool et de nicotine. — Bibliographie.

Communication préliminaire

Le prochain Cours de Vacances de pédagogie de l'Université de Fribourg aura lieu du 15 au 20 juillet 1957.

Le thème général en est : Méthode et philosophie du monde et de la vie dans l'éducation, l'éducation spécialisée et l'enseignement.

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire

La Commission cantonale des études, au vu des résultats des examens des 20 et 21 septembre 1956, a décerné le brevet de capacité à M. François Sallin, de Villaz-Saint-Pierre ; le Certificat d'aptitude pédagogique à : MM. André Bays, au Crêt ; Georges Bertschy, à Riaz ; Jean Brülhart, à Payerne ; Arsène Girard, à Essert ; Roger Karth, à Remaufens ; Albert Schaller, à Châbles ; à M¹les Lucette Aeby, à Fribourg ; Marie-Berthe Bays, à Villaranon ; Thérèse Folly, à Payerne ; Marie-Antoinette Python, à Cugy ; Colette Ruffieux, à Gruyères ; Madeleine Reichlen, à Fribourg ; Marie-Thérèse Wæber, à Ménières ; à M^{mes} Gertrude Meyerhans, à Fribourg ; Elisabeth Reynaud, à la Tour-de-Trême ; Catherine Terrier,

à Fribourg; à MM. Gilbert Bapst, à Saint-Sylvestre; Otto Pürro, à Planfayon; Armin Schneuwly, à Wünnewil; à M^{mes} Anna-Beata Berger, à Alterswil; Monika Brunner, à Chevrilles; Anna Margaretha Baumeler, à Wünnewil; Natalis Neuhaus à Guin; Angelika-Maria Schneider, à Guin.

Concours de composition « Semaine Suisse » 1956

organisé dans les écoles du pays avec l'approbation et la recommandation des Départements de l'Instruction publique

L'UTILITÉ DE LA FORÊT

Au Corps enseignant suisse,

Le concours de composition de cette année est consacré à la forêt et au bois. Nous nous permettons de vous prier de vouloir bien faire participer vos élèves à ce concours en espérant que cette année, qui marque le 40e anniversaire de la Semaine suisse, verra un nombre accru de classes du pays s'y intéresser. Le sujet prévu présente un intérêt certain, autant du point de vue éducatif que de l'économie nationale.

Nous vous remercions très vivement de vouloir bien vouer au concours de cette année votre meilleure attention.

Vous voudrez bien au surplus vous référer aux conditions de participation ci-dessous.

Conditions de participation

- 1. Le concours de composition est ouvert à tous les élèves des établissements suisses d'instruction primaire, secondaire, professionnelle ou technique, ainsi qu'aux élèves des écoles ménagères.
- 2. Le sujet peut être traité librement et adapté aux conditions particulières de chaque classe. Il peut être simplifié selon l'âge et les aptitudes des élèves.
- 3. La composition peut être rédigée en classe ou à la maison, au choix du maître.
- 4. Délai: Les travaux sélectionnés par les maîtres doivent être remis jusqu'au 31 janvier 1957 au Secrétariat romand de la Semaine suisse, Riponne 3, Lausanne, accompagnés du bulletin de participation ci-contre.
- 5. L'instituteur désigne lui-même les deux meilleurs travaux de chaque classe. Les classes de moins de 10 élèves ou, dans les classes à plusieurs degrés, les sections de moins de 10 élèves ne peuvent envoyer qu'un seul travail par classe ou par degré; l'instituteur choisit et envoie la meilleure composition.
- 6. Seuls les auteurs des deux meilleurs travaux de chaque classe reçoivent un prix. Il n'est pas établi de classement général.
- 7. Les prix seront adressés aux instituteurs en avril 1957 pour être distribués aux lauréats.
- 8. Les compositions envoyées pour être primées restent propriété de l'Association « Semaine suisse », qui peut en disposer librement.

Semaine suisse.